



RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX PARTICIPANTS D'ALEPH-ÉCRITURE

Informations pédagogiques

1. Programme

Les ateliers, formations, événements et résidences proposés par ALEPH-ÉCRITURE sont présentés dans le programme des activités sur le site d'Aleph-Ecriture www.aleph-ecriture.fr

2. Présentations détaillées

Le contenu pédagogique, les objectifs, les tarifs et les modalités d'inscription de chaque formation sont consultables et téléchargeables sur notre site internet. D'éventuelles conditions particulières d'inscription y sont également détaillées.

Accueil du public

L'équipe d'information/inscription accueille et renseigne les personnes intéressées et les participants tout au long de leur formation. Les référents parcours informent du déroulement des activités, des possibilités d'inscription et des places disponibles dans les formations.

Les contacts sont possibles par téléphone, courrier ou courriel. L'accueil physique sur le site parisien est assuré de 9 heures à 17 heures. Un accueil téléphonique est également organisé du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Pour toute question d'ordre matériel, logistique ou pédagogique, les participants peuvent s'adresser à l'équipe d'accueil du site ou à défaut, écrire à l'adresse mail ateliers@aleph-ecriture.fr

Conseil et orientation pédagogique

Les personnes intéressées peuvent demander à bénéficier d'un conseil pédagogique personnalisé. Ce conseil est proposé sous forme d'entretien. Il permet au participant de faire le point sur ses attentes et ses pratiques d'écriture, d'évaluer ses besoins de formation, et d'organiser son parcours d'écriture en choisissant la formation la mieux adaptée (choix d'une ou plusieurs formations et / ou nature de l'accompagnement).

Conditions de participation

La plupart des formations proposées au programme d'ALEPH-ÉCRITURE sont ouvertes à tous. Mais l'accès à un certain nombre d'activités est soumis à des conditions pédagogiques spécifiques.

Ces conditions d'accès particulières sont systématiquement indiquées dans la fiche de la formation concernée sur le site d'Aleph-Ecriture www.aleph-ecriture.fr

Toute personne désirant s'inscrire à l'une de ces activités sans pouvoir justifier de l'expérience d'écriture requise peut demander à bénéficier d'un entretien d'orientation pédagogique gratuit. Cet entretien est conduit par la personne responsable de l'orientation pédagogique, ou par le formateur responsable de l'activité. Il permet au demandeur de présenter les pratiques d'écriture qui justifient sa demande et d'être informé du projet pédagogique de l'activité demandée. La décision d'admission est prise en concertation entre le formateur responsable de l'activité et la personne ayant conduit l'entretien. Le demandeur est informé de la décision par écrit, dans un délai de deux semaines après l'entretien.



Les conditions d'accès aux formations professionnelles à l'animation d'ateliers d'écriture et au métier de biographe sont, elles aussi, présentées dans les fiches d'activité du site. Les personnes intéressées envoient leur dossier de candidature à la personne responsable de ces formations, qui propose un entretien préalable à l'admission. Les candidatures sont ensuite évaluées en commission pédagogique. Les demandeurs sont informés par écrit – dans les deux semaines suivant l'entretien – de la décision concernant leur candidature : admission, report avec demande de complément d'expérience, ou refus.

Règles de vie dans les groupes

1. Constitution des groupes

Les groupes, une fois ouverts, n'accueillent plus de nouveaux participants. Toutefois, pour les formations de la catégorie « Écriture au long cours, de nouvelles inscriptions peuvent être envisagées au cours des 3 premières séances, dans la limite des places disponibles.

2. Règle de confidentialité

Les personnes participant aux formations proposées par ALEPH-ÉCRITURE sont amenées à entendre ou à lire les textes écrits par les autres participants de leur groupe. Cette libre circulation des textes entre les participants des groupes est l'un des fondements de la méthode pédagogique. Elle est réservée aux membres du groupe : elle demande que chaque participant s'engage à ne pas faire usage des textes à l'extérieur du groupe sans l'accord express de leur auteur.

3. Règles de participation à la vie des groupes

Les formations proposées par ALEPH-ÉCRITURE reposent sur deux principes :

- la participation active des participants au travail proposé par le formateur ;
- la qualité des relations entre les différents participants qui constituent les groupes.

Les relations entre participants sont régulées par un cadre : écoute attentive et positive des autres participants et de leurs textes ; respect des personnes et de leurs productions ; participation active au travail proposé par le formateur ; respect de la règle de confidentialité.

Ce cadre exclut toute agression – physique ou verbale – contre autrui. Il exclut tout jugement négatif ou péremptoire sur les textes. Il exclut en outre tout comportement ou attitude ayant pour effet d'empêcher ou de gêner le déroulement de la formation (comme l'utilisation de téléphones portables ou les retards répétés).

4. Régulation

La régulation des relations entre les participants relève de la responsabilité du formateur. Si les attitudes ou comportements d'un participant nuisent au déroulement du travail du groupe, le formateur peut inviter le participant à un entretien individuel de régulation, auquel le participant est tenu de se rendre. L'entretien de régulation vise l'engagement du participant à respecter le cadre du travail.

5. Conditions et modalités d'exclusion

Un participant qui, par ses agissements, provoquerait une situation nuisible à la vie ou au travail d'un groupe, peut faire l'objet d'une mesure conservatoire d'exclusion.

Un participant qui ne respecterait pas les engagements pris avec un formateur lors d'un entretien de régulation peut faire l'objet d'une procédure d'exclusion.



Dans ces deux cas, l'exclusion peut être temporaire, ou définitive. L'exclusion est effective dès lors qu'elle est signifiée au participant par l'équipe des référents parcours, après un entretien avec le formateur. En cas d'exclusion définitive, la sanction est confirmée par courrier par la Direction d'ALEPH-ÉCRITURE dans les deux semaines suivant l'entretien.

6. Absences

Les participants sont tenus de prévenir les référents parcours, ou à défaut le formateur en cas d'absence, afin de prévenir et de justifier cette absence.

En cas de retards ou d'absences à répétition, le participant pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre et si nécessaire, d'une exclusion (temporaire ou définitive).

En cas de sanction prise, la directrice de l'organisme de formation informe l'employeur et/ou l'opérateur de compétences agréé qui ont assuré le financement de la formation, lorsque le participant est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise.

Modalités d'évaluation de la formation

En fin de stage, un temps de bilan oral invite les participants à revenir sur leurs attentes et sur ce qu'ils ont découvert. La démarche pédagogique d'ALEPH-ÉCRITURE, active et participative, vise la construction et l'appropriation des savoirs à partir de l'expérience vécue. Le bilan oral de fin de stage permet la prise en compte des événements attendus ou inattendus de la formation. Elle conduit à objectiver le parcours en le croisant avec les attentes initiales et les objectifs annoncés de la formation.

Chacun sera ensuite invité à remplir le questionnaire-type d'évaluation de satisfaction qui lui sera adressé par mail. Pour les participants dont la formation a bénéficié d'un financement au titre de la formation professionnelle, l'animateur remplira un formulaire d'évaluation identifiant la progression, les acquis et les points d'amélioration à envisager, sur la base des objectifs énoncés dans la fiche de présentation du stage.

Sécurité des personnes et des biens

Les locaux de formation disposent des équipements de sécurité conformes à la législation en vigueur. L'interdiction de fumer s'applique à tous les locaux d'ALEPH-ÉCRITURE.

Les participants sont invités à garder leurs valeurs personnelles avec eux : ALEPH-ÉCRITURE ne sera pas considéré comme responsable de leur vol, ou de leur perte.

ALEPH-ÉCRITURE est titulaire d'un contrat d'assurance des activités de service, au titre de la responsabilité civile exploitation.

Accessibilité de nos formations pour les personnes en situation de handicap

ALEPH-ÉCRITURE est sensible à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour tout besoin d'un aménagement spécifique de programme, les personnes sont invitées à nous contacter en amont de l'inscription afin d'étudier la faisabilité du projet de formation (adaptation des supports, accessibilité de nos salles), sur l'adresse mail : info@aleph-ecriture.fr

Le présent Règlement intérieur est transmis aux participants avec la confirmation d'activité.

Dernière mise à jour : Décembre 2023